



**Mon-Droguiste.Com**  
 39 Bis Rue Du Moulin Rouge  
 10150 Charmont Sous Barbuise  
 Tél : +33.(0)3.25.41.04.05  
 Email : [contact@mon-droguiste.com](mailto:contact@mon-droguiste.com)  
 Web : [www.mon-droguiste.com](http://www.mon-droguiste.com)

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ ALUMINIUM SULPHATE SOLID

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit ALUMINIUM SULPHATE SOLID

Synonymes; marques commerciales GOLDIFLOC FILTER AID TABLETS, BRISWIM FLOC, ALUMINIUM SULPHATE 0-2 MM 17-18%, ALUMINIUM SULPHATE 2-8 MM 17/18%, FILTER AID TAB, FLOC GRANULES, ALUMINIUM SULPHATE 15% SLAB, ALUM SULPHATE HG 17%, AQUAEASY GOLDIFLOC TAB

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Traitement de l'eau Nettoyage ménager Adhésif. Résine.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur



**Mon-Droguiste.Com**  
 39 Bis Rue Du Moulin Rouge  
 10150 Charmont Sous Barbuise  
 Tél : +33.(0)3.25.41.04.05  
 Email : [contact@mon-droguiste.com](mailto:contact@mon-droguiste.com)  
 Web : [www.mon-droguiste.com](http://www.mon-droguiste.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)

Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Eye Dam. 1 - H318

Dangers pour l'environnement Non Classé

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

## ALUMINIUM SULPHATE SOLID

<b>Mentions de danger</b>	H318 Provoque de graves lésions des yeux.
<b>Mentions de mise en garde</b>	P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
<b>Contient</b>	SULFATE D'ALUMINE

### 2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

<b>SULFATE D'ALUMINE</b>			<b>&gt; 15</b>
Numéro CAS: 10043-01-3	Numéro CE: 233-135-0	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119531538-36-XXXX	
<b>Classification</b>			
Eye Dam. 1 - H318			

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

**Commentaires sur la composition** Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Ingestion</b>	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.
<b>Contact cutané</b>	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Contact oculaire** Risque de lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Indications pour le médecin** Traiter en fonction des symptômes.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

## ALUMINIUM SULPHATE SOLID

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Produits de combustion dangereux** Oxydes de carbone. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes de soufre (SOx).

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection particuliers pour les pompiers** Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Éviter l'inhalation de poussières. Éviter le contact avec les yeux. Prévoir une ventilation suffisante.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Collecter les poudres en utilisant un aspirateur à poussières avec un filtre à particules ou balayer avec précaution dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Prévoir une ventilation suffisante. Éviter les manipulations qui engendrent la formation de poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Stocker à l'écart des produits suivants: Acides. Matières comburantes. Métaux La substance est hygroscopique et absorbera l'eau par contact avec l'humidité de l'air.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

**DNEL** Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 20.2 mg/m<sup>3</sup>  
Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 3.4 mg/kg/jour

**PNEC** - STP; 20 mg/l

SULFATE D'ALUMINE (CAS: 10043-01-3)

## ALUMINIUM SULPHATE SOLID

<b>DNEL</b>	Consommateur - Ingestion; : 3700 mg/kg/jour Industrie - Ingestion; : 5700 mg/kg/jour Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 4.6 mg/kg/jour Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 20.2 mg/m <sup>3</sup>
<b>PNEC</b>	eau douce; 0.3 µg/l eau de mer; 0.03 µg/l Station d'épuration des eaux usées; 20 mg/l

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



**Protection des yeux/du visage** Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

**Protection des mains** Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Caoutchouc (naturel, latex). Néoprène. Polychlorure de vinyle (PVC) Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

**Autre protection de la peau et du corps** Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané prolongé ou répété.

**Protection respiratoire** Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre à particules, type P2. EN 136/140/141/145/143/149

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Solide
<b>Couleur</b>	Blanc.
<b>Odeur</b>	Légère.
<b>Seuil olfactif</b>	Pas d'information disponible.
<b>pH</b>	pH (solution diluée): ~ 3 @ 1 %
<b>Point de fusion</b>	>300°C
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point d'éclair</b>	Pas d'information disponible.
<b>Taux d'évaporation</b>	Non applicable.
<b>Facteur d'évaporation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Pas d'information disponible.

## ALUMINIUM SULPHATE SOLID

<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Autre inflammabilité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	Non applicable.
<b>Densité de vapeur</b>	Non applicable.
<b>Densité relative</b>	Pas d'information disponible.
<b>Densité apparente</b>	1690 kg/m <sup>3</sup>
<b>Solubilité(s)</b>	Soluble dans l'eau.
<b>Coefficient de partage</b>	Pas d'information disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	Non applicable.
<b>Propriétés explosives</b>	N'est pas considéré comme explosif.
<b>Explosif sous l'influence d'une flamme</b>	Pas d'information disponible.
<b>Propriétés comburantes</b>	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.
<b><u>9.2. Autres informations</u></b>	
<b>Autres informations</b>	Aucune information requise.
<b>Indice de réfraction</b>	Pas d'information disponible.
<b>Taille de particules</b>	Pas d'information disponible.
<b>Poids moléculaire</b>	Pas d'information disponible.
<b>Volatilité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Concentration de saturation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Température critique</b>	Pas d'information disponible.
<b>Composé organique volatil</b>	Pas d'information disponible.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

#### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique** Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Non disponible.

#### 10.4. Conditions à éviter

## ALUMINIUM SULPHATE SOLID

**Conditions à éviter** Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées. Eau, humidité.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Bases fortes. Métaux Oxydants puissants.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Oxydes de carbone. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes de soufre (SOx).

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë - orale

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub>)** 2 000,0  
mg/kg)

**Espèces** Rat

#### Toxicité aiguë - cutanée

**Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub>)** 5 000,0  
mg/kg)

**Espèces** Lapin

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Données sur l'animal** Non irritant.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque des lésions oculaires graves.

#### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Pas d'information disponible.

#### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Non sensibilisant.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.

#### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

#### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - développement** Cette substance ne présente aucune preuve de toxicité pour la reproduction.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Pas d'information disponible.

#### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Pas d'information disponible.

#### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Non applicable.

#### Inhalation

Les poussières peuvent irriter le système respiratoire.

## ALUMINIUM SULPHATE SOLID

<b>Ingestion</b>	Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac.
<b>Contact cutané</b>	Pas d'irritation cutanée utilisé comme recommandé.
<b>Contact oculaire</b>	Provoque des lésions oculaires graves.

### Informations toxicologiques sur les composants

#### SULFATE D'ALUMINE

##### Toxicité aiguë - orale

Indications (DL<sub>50</sub> orale) DL<sub>50</sub> > 2000 mg/kg, Orale, Rat

##### Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL<sub>50</sub> cutanée) DL<sub>50</sub> > 5000 mg/kg, Cutanée, Lapin

##### Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL<sub>50</sub> inhalation) CL<sub>50</sub> 5 mg/l, 4 heure, Rat

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Pas d'information disponible.

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

##### Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

##### Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Pas d'information disponible.

##### Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Pas d'information disponible.

##### Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

##### Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction - développement Pas d'information disponible.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

##### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

##### Danger par aspiration

## ALUMINIUM SULPHATE SOLID

<b>Danger par aspiration</b>	Pas d'information disponible.
<b>Inhalation</b>	Les poussières à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.
<b>Contact cutané</b>	Le contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation temporaire.
<b>Contact oculaire</b>	Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

#### Informations écologiques sur les composants

##### SULFATE D'ALUMINE

**Écotoxicité** Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

#### 12.1. Toxicité

**Toxicité** Pas considéré toxique pour les poissons.

#### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** LC50, 96 heures: 142 mg/l,

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 heures: 38 mg/l,

#### Informations écologiques sur les composants

##### SULFATE D'ALUMINE

**Toxicité** Pas considéré toxique pour les poissons.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Le produit contient uniquement des substances inorganiques qui ne sont pas biodégradables.

#### Informations écologiques sur les composants

##### SULFATE D'ALUMINE

**Persistance et dégradabilité** Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

**Coefficient de partage** Pas d'information disponible.

#### Informations écologiques sur les composants

##### SULFATE D'ALUMINE



## ALUMINIUM SULPHATE SOLID

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

**Coefficient de partage** Pas d'information disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Le produit est soluble dans l'eau.

### Informations écologiques sur les composants

#### SULFATE D'ALUMINE

**Mobilité** Indéterminé.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

### Informations écologiques sur les composants

#### SULFATE D'ALUMINE

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Aucun connu.

### Informations écologiques sur les composants

#### SULFATE D'ALUMINE

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Information générale** Traiter les déchets comme des déchets réglementés. Ne pas percer ou incinérer, même vide.

**Méthodes de traitement des déchets** Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**Général** Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

### 14.1. Numéro ONU

Non applicable.

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

## ALUMINIUM SULPHATE SOLID

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac Non applicable.

conformément à l'annexe II de  
la convention Marpol 73/78 et  
au recueil IBC

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

## ALUMINIUM SULPHATE SOLID

### Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.  
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.  
 CAS: Chemical Abstracts Service.  
 DNEL: Dose dérivée sans effet.  
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.  
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.  
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.  
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).  
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .  
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.  
 PNEC: Concentration prédite sans effet.  
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.  
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.  
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.  
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.  
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.  
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.  
 FBC: Facteur de bioconcentration.  
 DBO: Demande biochimique en oxygène.  
 CE<sub>50</sub>: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.  
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.  
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.  
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.  
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.  
 NOEC: Concentration sans effet observé.  
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.  
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.  
 LE50: limite d'exposition 50  
 hPa: Hektopaskal  
 LL50: Lethal Chargement cinquante  
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique  
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau  
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA  
 STP Stations d'épuration  
 COV: Composés organiques volatils

### Sigles et abbréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë  
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë  
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

### Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

### Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

### Date de révision

02/05/2022

### Numéro de version

1.004

### Remplace la date

18/04/2017

### Numéro de FDS

11986

## ALUMINIUM SULPHATE SOLID

**Statut de la FDS** Approuvé.

**Mentions de danger dans leur intégralité** H318 Provoque de graves lésions des yeux.

**Signature** Jitendra Panchal

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.